



Devenir bénévole pour Femmes en Défense - FED

Tu lis cette charte car tu souhaites mettre à profit gracieusement ton temps et tes compétences pour l'association et ses bénéficiaires, bravo pour cette belle démarche !

L'association loi 1901 Femmes en défense a pour objet de permettre aux femmes et aux 10-15 ans qui faisaient, font ou pourraient faire l'objet de violences, d'apprendre à se défendre.

Être bénévole ça veut dire quoi ?

Être informé.e en temps réel de l'actualité et des besoins de la structure, tout en étant libre de positionner son temps disponible, parmi les types de missions en attente de réalisation : en effet l'activité bénévole est librement choisie. Être bénévole c'est ainsi être **volontaire et en capacité de dire non** : la bienveillance et la solidarité règne à Femmes en défense car toutes s'engagent à s'écouter et ne pas éteindre la volonté sous la contrainte et la culpabilité.

J'ai conscience de prendre part à l'organisation d'une structure socio-sportive salariée, engagée contre les violences et toutes formes de discriminations, multipliant ses financements et activités dans une envergure régionale. Ainsi, en devenant bénévole, je m'engage à :

- Porter l'image et les valeurs bienveillantes de l'association
- Revêtir le t-shirt de l'association lors des événements (demande au préalable avec indication de ta taille si tu n'en possèdes pas : contactfed13@gmail.com)
- Respecter mes engagements, dans le délai donné. J'ai conscience que je réponds à un besoin, que l'on m'a confié car les membres actifs ne sont pas disponibles.
- Participer à la cohésion, entraide et altruisme du groupe
- Prévenir le plus tôt possible si je ne peux plus venir à une intervention sur laquelle je m'étais engagé.e
- Consulter régulièrement l'appli TimeTree afin de connaître les interventions à venir
- Arriver à l'heure aux événements et aux interventions avec toutes les informations en ma possession.
- Faire la distinction entre tâches d'exécution et tâches avec responsabilité. Dans ces dernières, j'ai une part d'autonomie et d'initiative pour mener à bien un ensemble que l'on m'a délégué.
- Faire un compte-rendu, remonter toute information importante

J'ai choisi d'être bénévole au sein du conseil d'administration ou bureau ?

Mon avis sera consulté sur chaque décision collective à prendre, notamment par le biais de notre bureau dématérialisé sur Whatsapp. Et je m'engage à :

- être présente en présentiel ou visio, sur les réunions (une AG par an et un CA par trimestre)

Quels types de missions pourraient m'être confiés ?

- Sur le terrain : accompagner Marie-Alice sur des interventions (milieu scolaire, social, associatif, sportif, entrepreneurial), stages (gestion logistique et accueil des participantes), des événements de sensibilisation ou encore des rdv dans lesquels présenter l'association.
- Sur la dimension administrative : réservation de salles, gestion de la boîte mail dédiée aux cours et aux stages, achats pour l'association, prospection pour les stages et diverses autres petites tâches.

- Sur la dimension RH : tâches relatives au salariat, à la cohésion de l'instance dirigeante ou du club avec ses licencié.e.s. Relations institutionnelles et partenariales.
- Communication : diffuser les stages ou autres promos du club, prospecter.

En contrepartie l'association s'engage à :

- Fournir toutes les informations nécessaires pour le bon déroulement de la mission à effectuer
- Rembourser dans la majorité des cas, les frais engagés dans le cadre de la réalisation demandée
- Te communiquer lorsqu'elle bénéficie de bons plans et éléments gratuits
- Fournir gratuitement t-shirt de l'association (et autre accessoire) nécessaire à la réalisation d'une mission
- Pour les membres du CA et bureau : bénéficier d'une séance dédiée au groupe à chaque vacances scolaires
- Pour les membres du CA et bureau : bénéficier d'un financement de matériel/formation en lien avec l'association (ceci doit être validé en CA selon budget disponible)

Comment devenir bénévole ?

- adhérer à l'association (10€ par an), inscription sur helloasso (y joindre cette charte signée) [Accueil - HelloAsso](#)
- échange présentiel ou visio avec une administratrice ou la salariée de l'association pour faire connaissance
- participer à une réunion de présentation de l'association (1h)

Qui peut être bénévole au sein de l'association ?

Toute personne autonome, ponctuelle et en capacité de s'adapter à un fonctionnement collectif, aux engagements mentionnés ci-dessus.

Au sein du conseil d'administration ou bureau : j'ai été simple bénévole au moins pendant 1 an pour connaître la structure et je suis marrainé.e par deux personnes du CA.

Je suis mineur.e et je souhaite être bénévole ?

J'ai entre 10 et 15 ans je peux être bénévole pour l'association en étant accompagné d'un représentant légal.

A partir de 16 ans, seule une autorisation parentale sera demandée.

L'association Femmes en Défense te remercie pour ton aide et ton engagement ! Libres et fières !

Pour toute question et retour d'infos : contactfed13@gmail.com

Fait à :

Le :

Nom, prénom :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"